



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU MAROC**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coopération
et d'action culturelle**

Pôle enseignement supérieur,
recherche et mobilité étudiante

Rabat, le 8 septembre 2026

Communiqué

Bourses de Couverture Sociale (BCS) 2026

Programme d'excellence franco-marocain de bourses pour les grandes écoles françaises

En 2026, l'ambassade de France au Maroc distribuera une bourse de couverture sociale (BCS) à 200 élèves marocains intégrant une grande école d'ingénieur ou de commerce en France. Cette bourse octroiera à ses bénéficiaires, sur une durée de 3 ans, le statut de **boursier du gouvernement français** et les avantages liés à ce statut :

- L'exonération des frais différenciés pour les étudiants extracommunautaires ;
- L'exonération des droits d'inscription pour les étudiants des établissements français relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- La prise en charge de l'assurance maladie ;
- La gratuité des frais de visa ;
- Le remboursement des frais de dossier Campus France.

La BCS sera suspendue en cas de redoublement, de césure, d'alternance ou de départ en mobilité internationale, et arrêtée en cas de réorientation ou d'exclusion.

Les bénéficiaires s'engageront à présenter chaque année une attestation de réussite de leur année scolaire, et devront également informer l'Ambassade de France de tout départ en stage, en césure ou en mobilité académique au moins six mois avant la date de départ.

Sont éligibles à ce programme les élèves de nationalité marocaine - et ne disposant pas de la double nationalité française et marocaine - ayant effectué leur scolarité dans une CPGE publique ou privée au Maroc ou en France (excepté les CPGE hors-contrat en France) et admis dans un établissement d'enseignement supérieur français par l'un des concours suivants :

- Pour les **écoles d'ingénieur** :
 - Concours Polytechnique-ENS
 - Concours CentraleSupélec
 - Concours commun Mines-Ponts
 - Concours commun des instituts nationaux polytechniques (CCINP)

- Pour les **écoles de commerce** :
 - Concours de la BCE
 - Concours ECRICOME

Le présent programme de bourse **est adossé au programme de bourses au mérite** mis en œuvre par le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS) marocain. La répartition des 200 BCS se fera, parmi les boursiers du programme de bourses au mérite, en fonction du rang des élèves dans les différents concours ainsi que de critères à la discrétion de la commission mixte, composée de représentants de l'Ambassade de France et du MENPS.

Professeur Michel PAVAGEAU

Attaché de coopération
scientifique et universitaire



Ambassade de France au Maroc

Professeur Michel PAVAGEAU
Attaché de Coopération
Scientifique et Universitaire